



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW
Inspectorat des viandes et des abattoirs (IVA)

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 40, F +41 26 305 80 09
<http://www.fr.ch/saav/fr/pub/index.cfm>

DECLARATION ACCOMPAGNANT LA REMISE DE GIBIER SAUVAGE (à des fins alimentaires)

Informations générales (complétées par l'auteur du tir)

Espèce animale : Cerf Chevreuil Chamois Sanglier¹

Marque de contrôle :

Nom/prénom (chasseur):

Adresse (chasseur) :

Moment de la mise à mort (jour et heure) :

Lieu de la mise à mort (secteur faune) :

¹ Examen de la trichinose exigé

Procès-verbal de chasse (complété par l'auteur du tir)

1. L'animal a présenté un comportement normal avant sa mise à mort : oui non
2. Il n'y a pas de suspicion de contamination de l'environnement : oui non
3. Il n'y a pas eu d'évènement au cours de la chasse qui pourrait avoir des répercussions dangereuses pour la sécurité des denrées alimentaires : oui non

Date :

Signature :

Déclaration relative à l'examen effectué après la mise à mort (complété par la personne qualifiée = contrôleur)

Nom/prénom (contrôleur):

Adresse (contrôleur) :

A. Le corps de l'animal et les viscères ne présentent pas de caractéristique indiquant que la viande pourrait comporter un risque sanitaire : oui non

OU

B. Le corps de l'animal, présente les anomalies suivantes :

.....
et doit faire l'objet d'un contrôle des viandes officiel auprès d'un vétérinaire officiel avant d'être remis, le cas échéant, comme denrée alimentaire :

oui non

Date :

Signature :